



## « Accaparement de terres »

INTRODUCTION	2
I – Accaparement de terres à grande échelle	3
II – Accaparement de terres et conséquences pour les droits de l’homme	10
III – Comment agir ?	18
CONCLUSION	22
ANNEXE I. Appel de Dakar contre les accaparements de terres, FSM 2011	23
ANNEXE II. Bibliographie	25

**Septembre 2011**

**« *Nous avons tous le devoir de résister  
et d’accompagner les peuples qui se battent pour leur dignité !* »**

« Appel de Dakar contre les accaparements de terres »  
Forum social mondial – janvier 2011

Groupe de Travail de la FIMARC pour les Droits de l’Homme  
(FIMARC : Fédération Internationale des Mouvements d’Adultes Ruraux Catholiques)

# INTRODUCTION

Depuis quelques années, certains Etats ainsi que des groupes d'investisseurs privés louent ou achètent des dizaines de millions d'hectares agricoles en Asie, Afrique ou Amérique latine afin de produire des agrocarburants ou de la nourriture destinée à être exportée vers les pays acheteurs ou loueurs de terres.

Le phénomène n'est pas nouveau. Mais il a pris une grande ampleur depuis 2007. La crise alimentaire mondiale – avec une hausse du coût des matières alimentaires – a incité des Etats à chercher à produire de la nourriture pour leur peuple, en dehors de leur propre sol.

Ce dont nous parlons dans ce document, c'est l'acquisition (location, concession, voire achat) par des multinationales ou des Etats de vastes zones cultivables (plus de 50 millions d'hectares) à l'étranger et à long terme (souvent de 30 à 99 ans), pour produire surtout des aliments destinés à l'exportation.

Les chiffres sont difficiles à évaluer. En effet, les « contrats » sont en évolution constante. Par ailleurs, les transactions se font dans la plus grande discrétion, dans une opacité voulue par les Etats et les entreprises privées. Si donc une certaine prudence s'impose dans leur évaluation, la tendance est nette : l'accaparement de terres devient un phénomène très important depuis 2007. Ces entreprises privées estiment que 25 milliards de dollars US ont déjà été alloués mondialement, et elles disent vouloir multiplier ce chiffre par trois dans un très proche avenir.

Ce document de travail comporte trois parties, chacune se terminant par des questions proposées aux groupes, mouvements et organisations :

## **I Accaparement de terres à grande échelle**

- 1) Des situations diverses
- 2) Les acteurs « acheteurs » et « vendeurs »
- 3) Privatisation et concentration
- 4) « Moteurs » et finalités des différents acteurs
- 5) Des questions à se poser

## **II Accaparement de terres et conséquences pour les droits de l'homme**

- 1) Qu'est-ce que la terre ?
- 2) Peut-on « moraliser » l'accaparement de terres ?
- 3) Les droits de l'homme mis en cause
- 4) La FIMARC condamne l'accaparement de terres

## **III Comment agir ?**

- 1) Vers la souveraineté alimentaire
- 2) Des ruraux s'organisent
- 3) Objectifs et terrains d'actions
- 4) Agir à tous les niveaux

# I – ACCAPAREMENT DE TERRES A GRANDE ECHELLE

## 1 – DES SITUATIONS DIVERSES

### **Le Cameroun nourrit la Chine**

Au bord du fleuve Sanaga, au Cameroun, une entreprise chinoise s'est implantée en 2006, pour produire du riz qui sera exporté en Chine. Du fait d'une politique agricole désastreuse, le Cameroun ne produit que 70 000 tonnes de riz chaque année. Pour satisfaire ses besoins, le pays importe chaque année 500 000 tonnes de riz. Cependant, 71 % des terres arables ne sont pas exploitées. L'entreprise chinoise emploie des camerounais, payés à vil prix, pour conduire les machines, creuser des canaux et construire des châteaux d'eau afin de détourner l'eau du fleuve. Ainsi, le Cameroun produit du riz qu'il ne consomme pas, et consomme du riz importé. Le pays est en dépendance du marché mondial contrôlé par le Nord.

### **Le Mozambique brade ses terres**

Le Mozambique est riche : 36 millions d'hectares de terres arables ; 46 % du territoire est propre à la culture. Il produit du maïs, du manioc en excédent, du riz et du blé. La crise alimentaire de 2007 s'est répercutée dans le pays. 40 % de la population souffre de malnutrition. Entre 2004 et 2008, le pays a concédé 6,6 millions d'hectares de terres arables à des Etats ou des entreprises étrangères. Ainsi, l'île Maurice y détient 23 500 hectares ; elle produit du blé, des légumineuses, du riz, pour sa propre population. D'autres terres sont concédées pour cultiver de la canne à sucre ou du jatropha, pour produire des agrocarburants en vue de l'exportation.

### **L'Arabie saoudite investit**

L'Arabie saoudite délocalise sa production alimentaire de riz au Sénégal et au Mali. Tout se fait dans le plus grand secret, par des investisseurs saoudiens avec la complicité de sociétés d'investissement locales.

- **Au Mali**, le projet est de créer une ferme pilote de 5 000 hectares, avec l'application des dernières technologies agricoles. L'intention est de l'agrandir de 50 000 à 100 000 hectares.
- **Au Sénégal**, le projet est de produire 1 million de tonnes de riz dans la vallée du fleuve Sénégal, sur 120 000 hectares de terres irriguées, avec un investissement de 100 millions de dollars sur 5 ans. Les populations locales qui vivent sur ces terres sont expulsées, spoliées. Les familles vivent sur des exploitations de moins de 1 hectare, produisant 70 % du riz du Sénégal ; cette zone fait vivre 600 000 personnes ; ces terres sont importantes aussi pour les éleveurs, et pour la culture du sorgho.
- **Au Brésil**, par ailleurs, l'Arabie saoudite investit non pour vendre aux Brésiliens, mais pour avoir une source de production alimentaire pour sa population.

**Un nombre croissant d'investisseurs et de gouvernements d'Asie et des pays du Golfe concentrent leurs efforts sur l'Amérique latine.**

## **Indonésie : pour que les paysans puissent manger à leur faim**

Depuis plusieurs années, le gouvernement indonésien favorise de façon outrancière le développement de l'industrie des agrocarburants, et donc l'expansion des plantations de palmiers à huile. Ces dernières années, 31 000 familles d'agriculteurs ont été expropriées de leur terre. On compte plusieurs centaines de conflits liés à la terre, impliquant des agriculteurs souhaitant défendre leurs lopins de terre. L'intimidation est souvent la règle de la part des autorités. En 2008, on a déploré le meurtre d'au moins 6 personnes. Depuis 1993, le nombre de paysans possédant moins d'un demi hectare est passé de 11 millions à plus de 16 millions.

**La Banque Mondiale (BM) indique qu'un « énorme » mouvement d'accaparement de terres est engagé.** Elle note avoir dénombré 463 projets entre octobre 2008 et juin 2009, pour 46,6 millions d'hectares, dont la majorité se situe en Afrique subsaharienne ; 21 % de ces projets sont en exploitation ; 70 % des projets sont approuvés.

En avril 2011, un « collectif » de 11 organisations non gouvernementales (ONG) précise : « Bien qu'il soit difficile d'obtenir des renseignements précis, il est clair qu'au moins 50 millions d'hectares de terres fertiles sont, au cours des dernières années, passés des mains des paysans à celles des grandes entreprises et chaque jour, de nouveaux investisseurs se joignent à la curée. Ces surfaces suffiraient à nourrir 50 millions de familles indiennes. »

*Questions proposées aux groupes, mouvements, organisations :*

- *Chez vous, quelle est la réalité de l'accaparement de terres ?*
- *Quelles surfaces sont ainsi concédées ?  
Et à qui ?  
Pour quels objectifs ?*

## 2 – LES ACTEURS « ACHETEURS » ET « VENDEURS »

Les acteurs sont divers et aux motivations variées.

Les investissements sont réalisés par :

- des entreprises ou sociétés transnationales (STN) ;
- des Etats aussi bien du Nord que du Sud, qu'ils soient dirigés par des militaires ou par des civils ;
- des investisseurs nationaux ;
- des entreprises publiques ou parapubliques ;
- des banques publiques de développement ;
- des agences gouvernementales ;
- des acteurs locaux ou des élites locales, dont des sociétés immobilières ;
- des organisations ou institutions financières internationales : Banque mondiale, Fonds monétaire international, Banques régionales de développement, etc. ; elles exercent une influence directe ou indirecte, en finançant des projets et des entreprises, ou en assurant la promotion active des investissements directs à l'étranger.

Les « acheteurs » ou « loueurs » de terre sont certains Etats d'Afrique, mais surtout des Etats du Golfe, le Japon, la Chine, le Brésil, des pays de l'Europe occidentale, les USA.

Les pays « vendeurs » sont surtout situés en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Asie et en Europe de l'Est.



ROUGE : « Acheteurs/Loueurs » - BLEU : « Vendeurs »  
Source : <http://www.tlaxcala-int.org/article.asp?reference=1007>

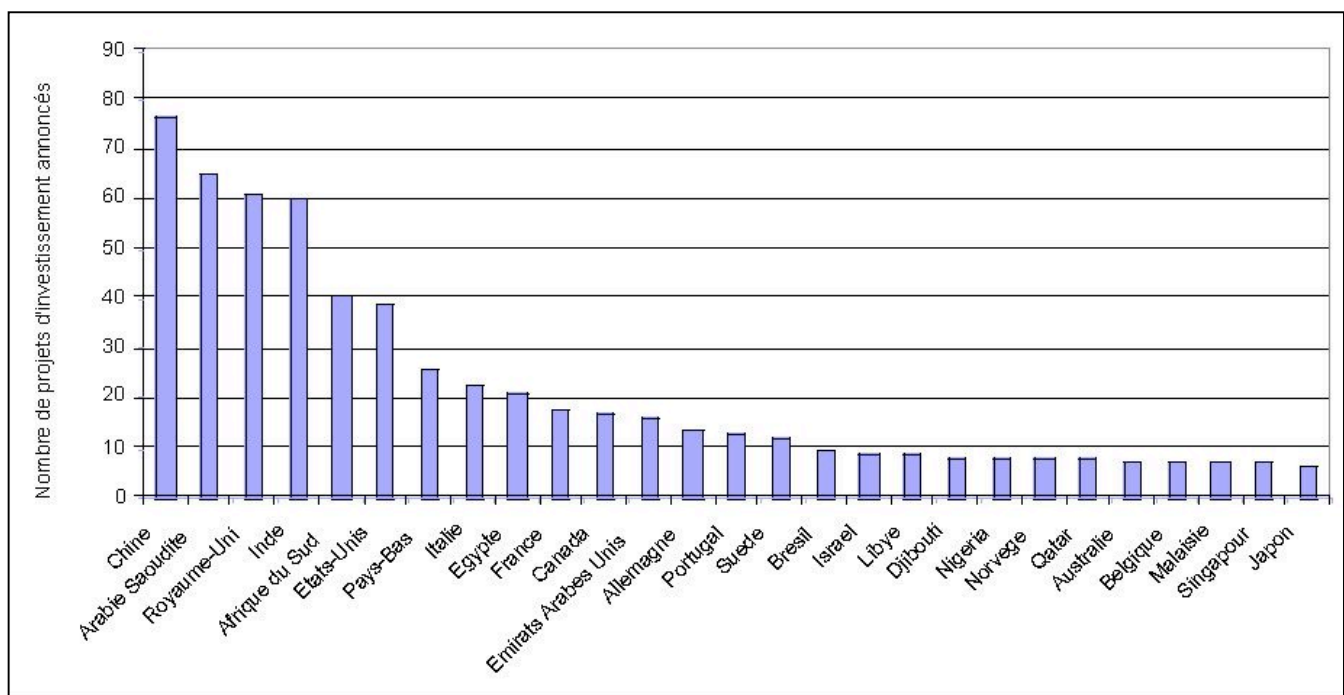
### 3 - PRIVATISATION ET CONCENTRATION

#### Privatisation

Il s'agit de la privatisation de ressources « communes ». Il s'agit de terres, surtout en Afrique subsaharienne et dans les communautés autochtones d'Amérique latine, dont la propriété est communautaire ou villageoise. Les transactions pour louer ou vendre ces terres se font en leur conférant un statut foncier privé. Ce qui viole les droits des habitants à posséder les terres de manière communautaire.

#### Concentration

Il s'agit de la concentration de terres de statut privé. Des propriétaires – de petites ou de grandes surfaces – acceptent de vendre ou de louer leurs terres à des investisseurs étrangers. Ces derniers veulent à chaque fois disposer de grandes surfaces de terres arables. La propriété des terres est ainsi concentrée dans les mains de STN ou d'entreprises locales.



Les pays investisseurs dans l'agriculture et le foncier en Afrique  
Source : Anseeuw & Taylor, 2011.

Il ne faut pas négliger un autre phénomène : **les jeunes des villages** sont demandeurs d'emplois, fascinés aussi par les nouvelles technologies proposées. La modernité technique leur apparaît gage de réussite matérielle. Ils deviennent ainsi les alliés et les promoteurs des entreprises transnationales qui veulent investir dans les terres.

#### **4 – « MOTEURS » ET FINALITES DES DIFFERENTS ACTEURS**

On peut souligner 5 « moteurs », qui peuvent se combiner entre eux.

- **La crise alimentaire** conduit des acteurs à une nouvelle stratégie : pour ne plus dépendre des importations de produits alimentaires mondiaux, des Etats cherchent des terres ailleurs pour produire les aliments dont leur population a besoin. Le manque d'aliments de base locaux peut être aggravé par l'augmentation de la population ou l'urbanisation de plus en plus importante. Il y a donc moins de producteurs d'aliments pour une population plus importante.
- De nombreux pays techniquement développés ont décidé d'incorporer **des agrocarburants** dans leur économie des transports. Il leur faut donc produire ces agrocarburants. Pour cela, les pays de l'Europe de l'Ouest, les USA, le Japon et d'autres, achètent ou louent des terres en Afrique ou en Amérique latine pour produire les agrocarburants dont ils ont besoin. Ces productions concurrencent directement les productions vivrières locales, aggravant les situations de famine et de malnutrition.
- **Des sociétés d'exploitation de mines ou de réserves de pétrole ou de gaz** accaparent de grandes surfaces, sans tenir compte des populations locales. De même des Etats ou des pouvoirs locaux utilisent beaucoup de terres fertiles pour l'installation de zones économiques ou industrielles. Ces activités économiques servent peu – ou souvent pas du tout – aux populations locales ; les bénéfices sont exportés.



*Mine d'or – Guatemala, 2011 (D. Herman)*

- Pour des entreprises ou des organismes financiers, **la terre devient un placement financier**. Ils recherchent des pays ou des régions « sûrs », où les autorités publiques ferment les yeux sur les situations d'injustice ainsi créées. Des millions de dollars sont investis, dans le but de faire des bénéfices. « Nous produisons du riz comme d'autres entreprises produisent des ordinateurs ou des chaussettes ». Cette expression d'un dirigeant d'une STN traduit parfaitement cet objectif de gagner de l'argent en investissant dans la terre et dans la production d'aliments de base.

→ **L'eau** est également un « moteur » essentiel dans cette course au foncier. 70 % de l'eau douce propre à la consommation humaine sert à l'agriculture. Les pays du Golfe dépensent 80 % de leurs ressources en eau pour le secteur agricole. Face à la raréfaction de l'eau, certains pays ont décidé de limiter l'irrigation avec pour conséquence une diminution des productions alimentaires locales et donc la décision d'aller cultiver des terres dans d'autres pays ou régions où l'eau est abondante. L'Afrique, qui ne dépense que 2 % de ses ressources en eau pour l'agriculture, est ainsi une cible privilégiée pour ces investissements. Il est donc essentiel de toujours faire le lien entre l'investissement dans des terres et les situations des ressources en eau.



## **5 – DES QUESTIONS A SE POSER**

Des Etats et des entreprises privées investissent dans l'agriculture. Mais pour quelles finalités ? Pour quel type d'agriculture ? Les projets de l'Arabie saoudite au Sénégal vont priver 600 000 habitants de leurs terres traditionnelles. Au Mozambique, des milliers de petits agriculteurs sont dépossédés de leurs terres traditionnelles au profit d'une agriculture industrielle. Partout les populations sont expulsées ou appauvries, ou employées comme main-d'œuvre à bon marché.

Une question de fond est de savoir partout à qui appartient la terre et si les groupes ou personnes qui disposent de moyens financiers ont la liberté de faire ce qu'ils veulent de la terre, qu'elle soit à eux ou à d'autres habitants.

Quels investissements faut-il privilégier dans l'agriculture ?

- Des exploitations de grande taille avec une main d'œuvre salariée, ou une agriculture familiale et paysanne assurant une vie décente à ses acteurs ?
- Faut-il donner la priorité à la concentration des terres avec des techniques industrielles, ou aménager les terres, pour la protection des sols, en vue d'une production alimentaire locale suffisante ?
- Faut-il privilégier une agriculture industrielle jonglant avec les marchés mondiaux, ou mettre en œuvre les moyens pour la souveraineté alimentaire ?

*Questions proposées aux groupes, mouvements, organisations :*

- *Qui sont les propriétaires ou les gardiens des terres qu'on accapare ou qu'on contrôle à distance ?*
- *Qui sont les investisseurs pour l'accaparement des terres, et avec qui localement ? Quels sont leurs intérêts ?*
- *Comment se fait-il que nos gouvernements mettent de telles surfaces de terres arables à disposition d'entreprises multinationales ou de gouvernements étrangers ?*

## II – ACCAPAREMENT DE TERRES ET CONSEQUENCES POUR LES DROITS DE L'HOMME

Le rapport à la terre est essentiel pour comprendre les enjeux en ce qui concerne les droits de l'homme.

### 1 – QU'EST-CE QUE LA TERRE ?

Dans de nombreux cas, la terre forme le cadre de vie de communautés agropastorales et de peuples indigènes qui en tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance. Les sols sont affectés à des emplois variés et des usages multiples. Autour de la terre existent des rapports sociaux complexes régis par la coutume et la tradition. Les terres allouées ou achetées étaient auparavant utilisées par des populations pour la culture, pour leur apport en eau, bois de chauffage et pâturage. Le transfert de terres par l'accaparement peut affecter irrémédiablement ces tissus sociaux, déstructurer les communautés locales et exacerber les tensions et les conflits.

Pour les communautés rurales de l'Inde, et particulièrement les Dalits, la terre, c'est le pouvoir, c'est le statut social, la nourriture, l'éducation et la santé. Si quelqu'un possède de la terre, il est considéré comme indépendant et autosuffisant. Cela signifie que la terre peut suffire comme base pour les droits humains essentiels. « La terre est un espace de vie pour réaliser le droit à l'alimentation pour tous et le droit de vivre dans la dignité pour chaque être humain. »

*(Déclaration du Comité exécutif FIMARC – mai 2005).*



Marche des femmes Dalits - FSM 2004

« Il est important de reconnaître d'autres droits sur la terre, tels que le pâturage ou la collecte de bois, car ce sont souvent des ressources de subsistance indispensables, spécialement pour les femmes. Les droits des pasteurs sont souvent passés sous silence dans les débats publics. Les terres arides représentent cependant près de la moitié de la superficie des terres de l'Afrique subsaharienne et le pastoralisme (élevage extensif) revêt une importance particulière pour le continent : près de la moitié des quelque 120 millions de pasteurs et agropasteurs du monde entier vivent en Afrique subsaharienne. »

*(O. de Schutter, rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation pour l'ONU – décembre 2009).*



*Egypte 2009*

« Derrière ces projets, il y a un problème de fond : traditionnellement, **la terre est sacrée**. Ce n'est pas seulement un lieu de culture agricole, c'est là où sont enterrés les morts, là où vivent les ancêtres d'où vient notre vie. C'est le lieu de vie de la famille. La terre est notre mère (pachamama) : elle est sacrée et on doit la respecter. Alors que de plus en plus elle devient une simple marchandise que l'on peut vendre ou acheter comme une radio ou un vélo. Si on ne réagit pas, c'est tout le sens de la vie et du respect de la terre que l'on va perdre, avec toutes les conséquences que l'on voit déjà». *(Un prêtre de Guinée - Forum social mondial de Dakar – janvier 2011).*

Ces conceptions des vocations de la terre sont mises en cause surtout par le développement des agrocarburants au détriment des cultures vivrières, par le changement climatique affectant les moyens de production de beaucoup de communautés paysannes, et par l'ac caparement de terres pour des cultures alimentaires d'exportation.

## **2 – PEUT-ON « MORALISER » L'ACCAPAREMENT DE TERRES ?**

Des institutions internationales veulent « moraliser » l'accaparement de terres, en proposant des principes volontaires, non contraignants. Ces principes devraient permettre de faire respecter les droits de l'homme.

### **« Gagnant- gagnant » ?**

Cependant, les promoteurs de l'accaparement de terres avancent aussi des arguments démontrant les aspects positifs de ces projets, pour une dynamique de « gagnant-gagnant ».

La liste est éclairante sur le cynisme des promoteurs de projets :

- Création d'emplois locaux, alors que généralement les paysans sur place sont réduits à être de la main d'œuvre exploitée à bas coût et sans sécurité ;
- Le transfert de technologies est considéré comme un outil pour le développement de l'agriculture locale ; il s'agit en fait de technologies industrielles et polluantes ;
- Ces cultures faciliteraient l'accès des paysans et des Etats aux marchés mondiaux des céréales produites ; en fait il s'agit de produire pour l'exportation, avec le minimum de taxes douanières et donc plus de bénéfiques pour les investisseurs ; c'est le pays hôte qui supporte les coûts indirects en termes sociaux et de conflits autour de la terre ;
- Les pays « acheteurs » évoquent leur sécurité alimentaire : « Nous faisons pousser les aliments là où nous pouvons le faire, pour nous » ; c'est le mépris envers les populations locales et les cultures traditionnelles permettant aux populations de vivre décevement ;
- Les investisseurs font tout pour obtenir des conditions favorables pour faciliter et protéger les investissements agricoles, éliminer les lois foncières gênantes pour leurs projets, réduire et si possible annuler les restrictions à l'exportation. Ces comportements sont un déni au droit des Etats et des peuples de décider des orientations de leurs économies.



*Accaparement frauduleux de terres par l'état en vue de la construction d'un éco-complexe sur la bande côtière- Sri Lanka 2011*

## Les RAI, ou 7 principes pour un accaparement de terres « gagnant-gagnant »

Inquiets des répercussions possibles que pourrait engendrer la phase actuelle d'accaparement de terres, un certain nombre de gouvernements concernés et d'agences internationales, du Japon au G8, se sont empressés de formuler des critères censés rendre ces transactions acceptables.

Parmi ceux-ci, ceux qui ont eu le plus de retentissement sont les « Principes pour des Investissements Agricoles Responsables (RAI) qui respectent les droits, les moyens de subsistance et les ressources » lancés par la Banque Mondiale (BM). Les RAI font l'objet d'une formulation commune de la part de la BM, du Fonds international de développement agricole (FIDA), de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).

Ces critères consistent en sept principes auxquels les investisseurs peuvent accepter de se soumettre volontairement quand ils s'engagent dans des acquisitions de terres agricoles à grande échelle. Il est intéressant de noter que les principes RAI n'ont jamais été soumis pour approbation aux instances administratives de ces quatre institutions :

1. **Droits fonciers et droits aux ressources** : Les droits fonciers et les droits aux ressources existants sont reconnus et respectés.
2. **Sécurité alimentaire** : Les investissements ne mettent pas en péril la sécurité alimentaire, mais la renforcent au contraire.
3. **Transparence, bonne gouvernance et création d'un environnement propice** : Les processus d'acquisition de terres et les investissements associés sont transparents, font l'objet d'un suivi et garantissent la responsabilité des parties concernées.
4. **Consultation et participation** : Ceux qui sont matériellement affectés sont consultés ; les accords issus de ces consultations sont enregistrés et appliqués.
5. **Viabilité économique et investissements responsables des entreprises agricoles** : Les projets sont viables dans tous les sens du terme ; ils respectent la loi en vigueur, reflètent les meilleures pratiques de l'industrie et ont pour résultat une valeur partagée durable.
6. **Durabilité sociale** : Les investissements génèrent des effets sociaux et distributionnels désirables et n'augmentent pas la vulnérabilité.
7. **Durabilité environnementale** : Les effets sur l'environnement sont quantifiés et des mesures sont prises pour encourager une utilisation durable des ressources, tout en minimisant et en réduisant les effets négatifs.

*(Les principaux promoteurs des RAI, depuis 2009 : BM, CNUCED, Etats-Unis, FAO, FIDA, G8, G20, Japon, Suisse, UE).*

## Des organisations paysannes dénoncent ces principes

En avril 2010, 130 organisations et réseaux à travers le monde, dont certaines des plus représentatives des coalitions paysannes, d'éleveurs et de pêcheurs artisanaux, ont dénoncé l'initiative des RAI. Leur déclaration démystifiait les RAI comme un effort pour légitimer l'accaparement des terres et affirmait qu'il est absolument inacceptable d'encourager les grandes entreprises (étrangères ou nationales) à s'emparer à long terme des terres des populations rurales, quels que soient les principes appliqués.

La déclaration a été entérinée dans le monde entier par bien d'autres groupes et mouvements sociaux. Peu de temps après, le Rapporteur spécial des Nations unies sur le Droit à l'alimentation a publiquement critiqué les RAI, les accusant d'être « totalement inadéquats » et déclaré : « **Il est regrettable que, au lieu de relever le défi et d'encourager une agriculture durable d'un point de vue social et environnemental, nous agissions comme si accélérer la destruction du monde paysan devait se faire de manière responsable.** » (« *Comment détruire la paysannerie mondiale de manière responsable* », par Olivier de Schutter, Bruxelles, 4 juin 2010).

En septembre 2010, la BM a publié un rapport sur les acquisitions de terres à grande échelle. Après deux années de recherche, la BM n'a pas trouvé d'exemples convaincants de « gains » pour les communautés pauvres ou les pays, mais seulement une longue liste de pertes. Les entreprises et les gouvernements concernés par les accords ont refusé de partager avec la BM leurs informations concernant les investissements agricoles.



Forum Social Mondial – Dakar (Sénégal) 2011

### **3 – LES DROITS DE L’HOMME MIS EN CAUSE**

De nombreux droits de l’homme sont violés ou bafoués par le développement de ce processus. Il est essentiel de bien les repérer et de les faire respecter.

- **Droit à la vie** – L’accaparement de terres provoque souvent le désespoir des populations paysannes. Entre 1993 et 2007, en Inde, pas moins de 120 000 paysans ont mis fin à leurs jours. Actuellement on estime que chaque année, 30 000 agriculteurs en moyenne se suicident en Inde, y compris des femmes paysannes.
- **Droit à la terre** - Les populations locales sont privées de leur seul moyen de subsistance, la terre. Les communautés locales n’ont pas de protection juridique pour défendre leurs terres, et elles sont souvent expulsées. Il faut souligner que les investisseurs enfreignent souvent les lois et règlements des pays où ils interviennent. Ce phénomène ne laisse plus de place pour d’autres politiques agricoles orientées vers le développement d’une agriculture familiale et paysanne. Pour les entreprises privées, la terre est un investissement financier. L’invasion de puissantes corporations étrangères qui confisquent les terres agricoles au bénéfice des intérêts des industries des agrocarburants et autres, génère l’instabilité dans la chaîne alimentaire et entraîne l’expulsion des paysans de leurs propres terres. La BM estime que tout flux de capitaux pour l’expansion de l’agriculture industrielle est bon et doit se développer.
- **Droit à l’alimentation** – Il est bafoué, car les productions sont destinées à l’exportation, et non à la population locale. Il y a une exacerbation du problème de la faim, et une augmentation de la pauvreté extrême. Car l’agriculture industrielle produit pour l’exportation. Au Sénégal, les éleveurs sont privés de l’accès à l’eau dont ils ont besoin pour leur bétail. Ils doivent aussi acheter les aliments dans les usines contrôlées par les investisseurs. De fait, c’est le recul de l’agriculture familiale et paysanne, donc le recul ou la disparition de la sécurité alimentaire pour les populations concernées. C’est la sécurité alimentaire de milliers de paysans et d’éleveurs qui est en péril.
- **Droit au travail** – Dans les pays où la population est largement rurale, la création d’emplois est un enjeu particulièrement important. En Afrique subsaharienne, 70 % à 80 % de la population active tire ses ressources en nature et ses revenus monétaires du travail de la terre et de l’élevage. L’agriculture mise en place par les entreprises qui accaparent des terres détruit les structures traditionnelles du travail paysan, en ne créant en contrepartie que des emplois salariés à bas coût de main d’œuvre.
- **Droit à la santé et à la formation** – L’agriculture industrielle à base d’engrais et pesticides est nocive pour la santé des populations. Du fait d’être employées dans les grandes exploitations, les personnes ne peuvent plus accéder à des temps de formation et les enfants ont du mal à suivre un rythme scolaire, du fait des contraintes imposés par les employeurs quant aux rythmes de travail.
- **Droit au développement** - Chaque peuple a le droit de décider des chemins de son développement économique, social, culturel, politique. L’accaparement de terres empêche tout débat sur les choix de type de développement, en imposant l’agriculture industrielle. Les conséquences économiques et financières sont l’accélération du démantèlement des structures des Etats et leur affaiblissement. Le droit au développement concerne aussi le droit d’être consulté sur les choix de l’avenir, c’est à dire le droit à l’autodétermination.
- **Droit de vivre sur sa terre** - Les modes de vie traditionnels sont affectés : perte des traditions, des habitudes de vie en communauté, perte d’autonomie dans les décisions, éclatement des familles parfois obligées de quitter les terres prises par les sociétés multinationales. L’appropriation massive de terres peut être la source de déplacements de populations, accentuant les migrations économiques forcées vers les villes, accélérant l’exode rural. Il s’agit aussi, en beaucoup de cas, de créer un vide social en déplaçant les habitants, pour faire en sorte que les populations spoliées de leurs terres ne puissent réagir devant les décisions de leurs Etats.

- **Droit à un environnement sain** - Le développement d'une agriculture industrielle accélère la destruction des écosystèmes locaux, aggrave la crise climatique, provoquant parfois un assèchement de toute une région, l'eau étant utilisée en priorité pour l'agriculture intensive. C'est la concurrence entre les usagers locaux de la terre et de l'eau et les investisseurs qui ont besoin d'eau pour développer l'agriculture industrielle. Le bilan est catastrophique pour l'environnement: réduction de la biodiversité au profit de la monoculture, perte des espèces locales adaptées aux modes de vie traditionnels, implantation de cultures OGM, épuisement des sols du fait de cultures intensives (pesticides, engrais à forte dose, etc), réduction des ressources en eau.
- **Droit des minorités, des groupes fragiles** - L'accaparement de terres viole les droits des peuples indigènes ou autochtones, chassés de leurs terres ancestrales. Ce phénomène fragilise encore plus la situation des femmes, trop souvent dépendantes de lois, traditions et coutumes les privant de leur droit à la terre, de sa succession et du patrimoine familial. Les droits des pasteurs et éleveurs sont souvent passés sous silence, alors que le pastoralisme (élevage extensif) est important en Afrique subsaharienne.
- **Droit à la souveraineté alimentaire** - Le développement de cultures pour l'exportation va à l'encontre du principe de la souveraineté alimentaire des peuples et des pays, provoquant le recul ou la destruction de l'agriculture familiale et paysanne. La sécurité alimentaire des pays hôtes se dégrade, car la production est destinée à l'exportation et non à la population locale.



Représentation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 par Le Barbier. (Wikipédia)



## **4 – LA FIMARC CONDAMNE L’ACCAPAREMENT DE TERRES**

Conscient de ces enjeux, le Comité exécutif de la FIMARC, réuni en Belgique en avril 2011, a clairement pris position :

« En nous joignant à la lutte contre l'accaparement des terres, nous agissons pour la défense des ressources en terre, eau, en faveur de la biodiversité, de l'environnement, etc.

Dans ce contexte, **la FIMARC veut exprimer sa solidarité** pour les luttes des populations locales où nos mouvements sont activement impliqués. Par exemple :

- La lutte des populations d'Orissa, en Inde, qui sont expulsées de leurs terres par la construction d'une grande exploitation minière et d'une aciérie par POSCO (société sud-coréenne) ;
- La lutte des populations de Fray Ventos proches des côtes des rivières Uruguay et Gualeguaychu en Argentine qui sont menacées d'expulsion de leurs terres en raison de la construction d'une grosse papeterie de Finlande qui polluera gravement ces rivières.

**Nous sommes convaincus** que l'agriculture paysanne familiale peut nourrir la population d'un pays, d'une région et doit donc être promue. Il est urgent d'investir dans l'agriculture biologique ou dans une agriculture plus respectueuse de l'environnement pour sauver la biodiversité qui, partout dans le monde, est en péril.

**Il est nécessaire de mettre en œuvre des réformes agraires** basées sur la souveraineté alimentaire pour redistribuer équitablement les terres, pour assurer un accès aux ressources naturelles et productives aux petits agriculteurs - en particulier, l'accès à la terre et à l'eau - et assurer un contrôle juste et équitable des ressources.

Enfin, **nous affirmons que nous ne pouvons accepter aucune forme d'accaparement des terres**, et nous demandons fortement l'arrêt immédiat de tous les projets d'accaparement des terres car le vol des terres n'est ni acceptable, ni négociable pour les populations locales. »

*(Assesse, le 8 Avril 2011).*

*Questions proposées aux groupes, mouvements et organisations :*

- *Dans l'accaparement de terres chez vous, quels droits de l'homme sont mis en cause ?*
- *Quelles actions menez-vous pour faire respecter les droits de l'homme ?*
- *Avec qui faites-vous alliance pour ces actions ?*
- *Les Etats agissent-ils au service des populations paysannes et agricoles ? Si non, pour quelles raisons et avec quels intérêts ?*

### III – COMMENT AGIR ?

« Nous exigeons que les Etats, organisations régionales et institutions internationales garantissent le droit des peuples à avoir accès à la terre et soutiennent l'agriculture familiale et l'agroécologie. Ces initiatives doivent être basées sur l'agriculture familiale et la production vivrière agroécologique. Des politiques agricoles appropriées devront prendre en compte les différents types de producteurs (peuples autochtones, éleveurs nomades, pêcheurs artisanaux, paysans et paysannes et bénéficiaires des réformes agraires) et répondre plus spécifiquement aux besoins des femmes et des jeunes.

Enfin, nous appelons les citoyen(ne)s et les organisations de la société civile du monde entier à soutenir – par tous les moyens humains, médiatiques, juridiques, financiers et populaires possibles – tous ceux et toutes celles qui luttent contre les accaparements de terres et à faire pression sur les gouvernements nationaux et sur les institutions internationales pour qu'ils remplissent leurs obligations vis à vis des droits des peuples. »

(Forum social mondial 2011 Dakar – « Appel de Dakar contre les accaparements de terres »).



Forum Social Mondial - Dakar (Sénégal) 2011

## **1 – VERS LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE**

L'agriculture paysanne et familiale doit être favorisée, car elle est capable de nourrir la population d'un pays et d'une région, dans le respect des traditions et cultures propres à chaque communauté humaine.

La terre doit être considérée comme un bien non spéculatif, contrôlée par les paysans et le droit coutumier. La politique agricole doit être décidée par les peuples, pour redonner le pouvoir aux paysans, dans une dynamique de larges alliances sociales pour bâtir un autre avenir.

Toute perspective d'actions doit prendre en compte l'exigence de souveraineté alimentaire comme droit des peuples et des Etats à produire ce qui convient à leur population locale, à transformer cette production et à la commercialiser selon les besoins des populations.

## **2 – DES RURAUX S'ORGANISENT**

Le combat des ruraux et paysans contre les accaparements de terres se réfère aux droits de l'homme. C'est une action collective. (syndicats, groupements paysans, ONG, collectifs de femmes....) :

- pour refuser la restructuration de l'agriculture au profit de pouvoirs financiers ;
- pour dénoncer le développement de l'agriculture industrielle induite par l'accaparement de terres qui est une mauvaise réponse à la crise alimentaire ;
- pour refuser les grandes exploitations agroalimentaires, dévoreuses d'énergie produisant du gaz à effet de serre ;
- pour exiger une vraie politique agricole au service du peuple et exprimée par la voix du peuple ;
- pour promouvoir l'agriculture familiale et paysanne, agriculture mettant en œuvre la souveraineté alimentaire ;
- pour encadrer juridiquement et socialement les accaparements de terres.



*Séminaire asiatique – Colombo (Sri Lanka) 2011*

### **3 – OBJECTIFS ET TERRAINS D’ACTIONS**

La souveraineté alimentaire, référence de toute action, implique des choix clairs pour contrer l'accaparement des terres :

- **Des politiques foncières** afin de sécuriser les droits fonciers des populations et communautés locales et pour maintenir les terres entre les mains des paysans ;
- **Des politiques de réformes agraires** basées sur les principes de la souveraineté alimentaire avec la mise en place de politiques de redistribution des terres, d'accès aux ressources naturelles et productives – en particulier la terre et l'eau - et de contrôles justes et équitables de ces ressources ;
- **Des politiques qui investissent dans une agriculture durable**, basées sur des stratégies agroécologiques, centrées sur l'agriculture paysanne et familiale, la pêche artisanale. L'autosuffisance de la production alimentaire locale est le meilleur moyen pour atténuer les fluctuations de prix sur les marchés internationaux. Les pouvoirs publics doivent donc mettre en œuvre cette politique, par le moyen de crédits adaptés, de subventions ciblées, d'aides aux investissements locaux. Les pouvoirs publics ont l'obligation d'aider l'agriculture locale en développant des marchés de proximité, en refusant le développement des agrocarburants, des cultures OGM, de l'agriculture industrielle ;
- **Des politiques commerciales en faveur de la production locale** des paysans et des communautés locales, principalement les autochtones, en développant des circuits courts de commercialisation, pour un accès aux marchés locaux, nationaux et régionaux, avec le refus du dumping sur les produits importés;



*Croatie 2008*

- **Des politiques qui garantissent l'autonomie des Peuples autochtones.** Les organisations paysannes et les peuples autochtones qui agissent dans la dynamique de la souveraineté alimentaire savent que sans le contrôle de la terre, elles perdent le contrôle de leur alimentation. Elles exigent d'avoir le contrôle de la terre, de leurs propres cultures, des semences locales, des savoir-faire locaux, de l'eau, des forêts, des sols, des villages ; elles réclament l'autonomie, afin que les décisions les concernant soient prises en assemblées locales. Il s'agit de fonder l'avenir sur le sens des responsabilités ensemble ;
- **Des politiques publiques complémentaires au développement agricole**, au service des populations : santé, éducation, formation (des femmes en particulier), infrastructures dans les campagnes.

## **4 – AGIR A TOUS LES NIVEAUX**

Tout projet d'action doit s'appuyer sur la défense et la promotion des droits de l'homme (2<sup>ème</sup> partie de ce document - les points 3 et 4 plus particulièrement). Toute action doit s'inscrire dans le contexte local, national, international. Ces 3 niveaux d'actions sont en interconnexion et non séparables.

**Se faire entendre** : Différents moyens peuvent être utilisés :

- Les médias, pour informer et sensibiliser l'opinion locale, nationale ;
- les manifestations, pour mobiliser les producteurs, les consommateurs, les élus, les décideurs économiques, le pouvoir local, les chefs coutumiers ;
- la sensibilisation de l'opinion publique, notamment sur les faits qui se déroulent, en dévoilant les objectifs des multinationales et des Etats étrangers et des pouvoirs locaux engagés dans ce processus ;

**Travailler en réseaux** :

- Du local au mondial, chercher la coordination et la solidarité avec toutes les ONG et organisations allant dans le même sens ;
- rejoindre toutes les luttes contre ce processus ; le but est de mettre un frein à ces transactions, ou encore mieux de les dénoncer pour pouvoir les stopper ;

**Promouvoir la transparence** :

- Rendre publics tous les détails des projets d'accaparement de terres : les populations concernées ont le droit de savoir ce qui se négocie, et avec qui, dans quel but ;
- promouvoir la transparence et la responsabilité des pouvoirs politiques locaux et nationaux ;

**Recourir à la justice et au droit** :

- dénoncer l'accaparement de terres ;
- exiger des moratoires et des interdictions de céder la terre dans le seul but de faire du profit ;
- protéger les utilisateurs coutumiers du foncier ;
- exiger des législations nationales pour protéger les terres ;
- imposer des mesures contraignantes aux multinationales et aux Etats acheteurs ou loueurs de terres, par une législation mondiale.

*Questions proposées aux groupes, mouvements et organisations :*

- *Quels types d'actions avez-vous engagés ou envisagez-vous d'engager pour lutter contre les accaparements de terres ?*
- *Avec qui pensez-vous faire alliance ?*
- *Quels objectifs voulez-vous mettre en avant, et quels sont les terrains d'actions que vous voulez privilégier ?*
- *Quels résultats avez-vous obtenu dans ces actions ?*

## CONCLUSION

« L'agriculture est l'activité par laquelle les êtres humains produisent ou collectent leur propre nourriture à partir de la terre. Il ne s'agit pas d'une activité purement économique mais d'abord et avant tout d'un mode de vie. L'agriculture se fonde sur un lien organique entre les êtres humains et les ressources naturelles. Aussi longtemps que ce lien organique demeure intact, la sécurité alimentaire des êtres humains peut être assurée. Or, la recherche du profit par des forces d'exploitation qui opèrent très rapidement en vue de détruire ce lien ont déjà provoqué une crise alimentaire mondiale et pourrait à l'avenir constituer une grave menace globale pour la vie sur terre.

Aussi longtemps que les communautés peuvent accéder et contrôler leurs terres, elles auront la capacité de décider ce qu'elles veulent produire, quand produire, ce qu'elles gardent pour satisfaire leurs besoins de base et ce qu'elles peuvent échanger pour satisfaire d'autres besoins. Mais dans le contexte actuel, toute la chaîne de production agricole, de la production de semences à la transformation de la production, est contrôlée et régulée par les forces du marché. Même le type de nourriture qui doit être consommée est déterminé par ces mêmes forces.

Dans ces conditions, il est d'autant plus urgent de mobiliser les communautés sur la question de l'accès à la terre et de son contrôle, pour que nous puissions atteindre la souveraineté alimentaire dans le monde. »

*(Nicholas Chinnappan, Inde – «Accès et contrôle de la terre en Inde, un défi pour les communautés paysannes»  
Texte traduit par Daisy Herman et publié dans le livre « Pressions sur les terres – Devenir des agricultures paysannes »  
Alternatives Sud – Entraide et Fraternité – Belgique, août 2010)*

**ANNEXE I.**  
**Appel de Dakar contre l'accaparement de terres**  
**Forum Social Mondial – Sénégal, Janvier 2011**

*Nous, organisations paysannes, organisations non-gouvernementales, organisations confessionnelles, syndicats et autres mouvement sociaux, réunis à Dakar pour le Forum Social Mondial de 2011 :*

*Considérant que les agricultures paysannes et familiales qui regroupent la majorité des agriculteurs et des agricultrices du monde, sont les mieux placées pour :*

- répondre à leurs besoins alimentaires et ceux des populations, assurant la sécurité et la souveraineté alimentaires des pays,*
- fournir des emplois aux populations rurales et maintenir un tissu économique en zones rurales, clé d'un développement territorial équilibré,*
- produire en respectant l'environnement et en entretenant les ressources naturelles pour les générations futures ;*

*Considérant que les récents accaparements massifs de terres au profit d'intérêts privés ou d'États tiers ciblant des dizaines de millions d'hectares - que ce soit pour des raisons alimentaires, énergétiques, minières, environnementales, touristiques, spéculatives, géopolitiques - portent atteinte aux droits humains en privant les communautés locales, indigènes, paysannes, pastorales, forestières et de pêche artisanale de leurs moyens de production. Ils restreignent leur accès aux ressources naturelles ou les privent de la liberté de produire comme ils le souhaitent. Ces accaparements aggravent également les inégalités d'accès et de contrôle foncier au détriment des femmes ;*

*Considérant que les investisseurs et les gouvernements complices menacent le droit à l'alimentation des populations rurales, qu'ils les condamnent au chômage endémique et à l'exode rural, qu'ils exacerbent la pauvreté et les conflits et qu'ils contribuent à la perte des connaissances, savoir-faire agricoles et identités culturelles;*

*Considérant enfin que la gestion foncière, ainsi que le respect des droits des peuples, sont d'abord sous la juridiction des parlements et gouvernements nationaux et que ces derniers portent la plus grande part de responsabilité dans ces accaparements ;*

*Nous en appelons aux parlements et aux gouvernements nationaux pour que cessent immédiatement tous les accaparements fonciers massifs en cours ou à venir et que soient restituées les terres spoliées. Nous ordonnons aux gouvernements d'arrêter d'oppresser et de criminaliser les mouvements qui luttent pour l'accès à la terre et de libérer les militants emprisonnés.*

*Nous exigeons des gouvernements nationaux qu'ils mettent en place un cadre effectif de reconnaissance et de régulation des droits fonciers des usagers à travers une consultation de toutes les parties prenantes. Cela requiert de mettre fin à la corruption et au clientélisme, qui invalident toute tentative de gestion foncière partagée.*

*Nous exigeons des gouvernements et Unions Régionales d'États, de la FAO et des institutions nationales et internationales qu'elles mettent immédiatement en place les engagements qui ont été pris lors de la Conférence Internationale pour la Réforme Agraire et le Développement Rural (CIRADR\*) de 2006, à savoir la sécurisation des droits fonciers des usagers, la relance des processus de réformes agraires basés sur un accès équitable aux ressources naturelles et le développement rural pour le bien-être de tous.*

*Nous réclamons que le processus de construction des Directives de la FAO\* soit renforcé et qu'il s'appuie sur les droits humains tels qu'ils sont définis dans les différentes chartes et pactes internationaux - ces droits ne pouvant être effectifs que si des instruments juridiques contraignants sont mis en place au niveau national et international afin que les États respectent leurs engagements. Par ailleurs, il incombe à chaque état d'être responsable vis à vis de l'impact de ces politiques ou des activités de ses entreprises dans les pays ciblés par les investissements. De même, il faut réaffirmer la suprématie des droits humains sur le commerce et la finance internationale, à l'origine des spéculations sur les ressources naturelles et les biens agricoles.*

*Parallèlement, nous invitons le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA\*) à rejeter définitivement les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables (RAI\*) de la Banque Mondiale, qui sont illégitimes et inadéquats pour traiter le phénomène, et à inclure les engagement de la CIRADR ainsi que les conclusions du rapport d'Évaluation Internationale des Connaissances, des Sciences et Technologies Agricoles pour le Développement (IAASTD\*) dans son Cadre d'Action Globale.*

*Nous exigeons que les États, organisations régionales et institutions internationales garantissent le droit des peuples à avoir accès à la terre et soutiennent l'agriculture familiale et l'agroécologie. Ces initiatives doivent être basées sur l'agriculture familiale et la production vivrière agro-écologique. Des politiques agricoles appropriées devront prendre en compte les différents types de producteurs (peuples autochtones, éleveurs nomades, pêcheurs artisanaux, paysans et paysannes et bénéficiaires des réformes agraires) et répondre plus spécifiquement aux besoins des femmes et des jeunes.*

*Enfin, nous appelons les citoyen-ne-s et les organisations de la société civile du monde entier à soutenir - par tous les moyens humains, médiatiques, juridiques, financiers et populaires possibles - tous ceux et toutes celles qui luttent contre les accaparements de terres et à faire pression sur les gouvernements nationaux et sur les institutions internationales pour qu'ils remplissent leurs obligations vis à vis des droits des peuples.*

*Nous avons tous le devoir de résister et d'accompagner les peuples qui se battent pour leur dignité !*



## **ANNEXE II. Bibliographie**

**«Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du Sud»** - *Coordination Sud*

**«Les appropriations des terres à grande échelle. Analyse du phénomène et propositions d'orientation»** - *Comité technique «Foncier et Développement»*

**«Accaparement des terres et crise alimentaire»** - *GRAIN*

**«Privés de Terre, privés d'Avenir»** - *Oxfam*

**«Appropriation des terres à grande échelle et investissement agricole responsable»** - *Document de positionnement de la France*

**«Il est temps de proscrire l'accaparement des terres, pas question de le rendre «responsable»!»** - *Amis de la Terre International, Campagne Globale pour la Réforme Agraire, Centro de Estudios para el Cambio en el Campo Mexicano, FIAN International, Focus on the Global South, GRAIN, Land Action Research Network, La Via Campesina, Rede Social de Justiça e Direitos Humanos, World Alliance of Mobile Indigenous People, World Forum of Fisher peoples.*

**«Comment détruire la paysannerie mondiale de manière responsable»** - *Olivier de Schutter, rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation*

**«Appel de Dakar contre l'accaparement des terres»** - *ci-joint*

**«Déclaration finale du Comité Exécutif de la FIMARC »** - *8 avril 2011*

**«Accès et contrôle de la terre en Inde, un défi pour les communautés paysannes»** - *Nicholas Chinnappan dans «Pressions sur les terres – Devenir des agricultures paysannes» .Alternatives Sud*

**«La Lettre du CCFD Terre Solidaire»** - *juin 2011*

**Le site de la FAO**

**«Le Mozambique brade ses terres»** - *Gaëlle Laleix, publié sur RFI*